

nomination d'un comité. Quant à l'attitude que prendra la Chambre elle-même, c'est là une question de pratique parlementaire et l'honorable député est tout aussi en mesure que moi de se prononcer à cet égard. Mais pour obtenir la création d'un comité, l'honorable député est tenu d'assumer la responsabilité voulue, en portant l'accusation.

M. BENNETT : A l'instar du premier ministre, l'autre soir, le ministre des Finances fait preuve de bravoure ce soir. L'autre soir, lorsque j'ai affirmé que le député de Rainy-River (M. Conmee) a importé au pays un remorqueur et une drague, l'honorable député a pris la parole pour nier le fait. J'ai alors sommé le ministre des Douanes (M. Paterson) et je le somme de nouveau, ce soir, de déposer le document voulu et je lui communiquerai la date approximative de l'époque à laquelle ce remorqueur et cette drague ont été importées au pays. S'il eût été possible au ministre des Douanes de prouver que mon assertion est contraire à la vérité des faits, ne se serait-il pas empressé de communiquer cette preuve à la Chambre? Que le ministre nous fournisse le document en question et il prouvera que l'affirmation de l'honorable député de Thunder-Bay et Rainy-River est contraire à la vérité des faits. J'ai affirmé que ce remorqueur est un petit bateau de la force de six chevaux-vapeur. Dans les archives du ministère de la Marine existe la preuve de la vérité ou de la fausseté de mon allégation. Le député de Thunder-Bay et Rainy-River affirme que ce remorqueur a une force de cinquante chevaux-vapeur. Le ministre de la Marine n'aurait-il pas imposé un surcroît de travail à ses fonctionnaires pour prouver la fausseté de mon affirmation, si la chose eût été possible? Je l'affirme, ces comptes ont été falsifiés. Ce McArthur qui affirme que les travaux se sont exécutés en conformité des devis, a délibérément commis un mensonge. Voici ce que j'affirme, et je somme le Gouvernement de faire enquête à ce sujet: qu'on examine ces comptes, qu'on amène ici ces travailleurs qui sont d'honnêtes citoyens—quelques-uns d'entre eux au moins—et par le témoignage des tenanciers de pension, et de ceux qui ont surveillé ces ouvriers pendant les travaux, il sera facile de prouver qu'ils n'ont pas fourni toutes les journées de travail pour lesquelles le Gouvernement les a rémunérés et que cette affaire est une véritable escroquerie commise au préjudice du peuple canadien. Je somme le Gouvernement de faire enquête à cet égard.

M. FIELDING : Je rappellerai à l'honorable député qu'il ne doit pas oublier l'accusation qu'il veut porter contre le député de Parry-Sound, car il y a une procédure parlementaire à suivre en pareille matière.

M. BENNETT : Je somme le Gouvernement de faire enquête sur la question de savoir à qui a été versée cette somme de

M. FIELDING.

\$60, et s'il est prouvé à l'enquête qu'elle a été versée au député de Parry-Sound, il sera porté une accusation. Voilà le défi porté aux ministres: libre à eux de relever le gant. Cette enquête fait peur au Gouvernement. Le cabinet le sait parfaitement, il n'est pas en odeur de sainteté auprès des honnêtes gens.

M. BRODEUR : Soixante dollars !

M. BENNETT : Le ministre cherche toujours à tout justifier à raison de la modicité de la dépense. Il semble se soucier fort peu des dépenses, surtout quand il n'a rien à perdre. Les propres amis du Gouvernement l'ont mis en garde. Le "Globe" déclare que le Gouvernement subira le même sort que le gouvernement Ross, s'il ne se corrige pas, à brève échéance, et Dieu sait quelle triste chute a été celle du gouvernement Ross ! A une assemblée du cercle des jeunes libéraux de Toronto, tenue hier soir, un des orateurs a déclaré qu'il importe de mettre le Gouvernement en garde, au sujet de sa conduite. On n'entend parler que de scandales dans les divers ministères.

M. CAMPBELL : Allons donc !

M. BENNETT : J'entends la voix du député de York-centre (M. Campbell) un gentleman qui, par l'entremise de sa société commerciale, vend de la farine au gouvernement fédéral. Comment un député dans une telle situation...

M. CAMPBELL : Oh ! je vends ma farine à des conditions faciles.

M. BENNETT : Je promets à mon collègue qu'il peut s'attendre à une inspection peu rigoureuse. Monsieur l'Orateur, je suis bien aise de faire une observation ici ; aujourd'hui, du côté de la droite, je vois nombre de députés ministériels qui comme Achille, boudent sous leurs tentes, à raison des agissements de certains collègues, comme le député de York-centre qui, trafiquant avec l'Etat, peu importe que ce soit sous le déguisement d'une société par actions, font ainsi un tort irréparable à la réputation du Gouvernement. Oui, l'inspection de la farine se fera facilement. Si elle n'est pas conforme à l'étiquette apposée sur le baril, qui sera en lieu de se plaindre? Les coupables? Ils n'auraient guère lieu de se plaindre de la qualité. Sont-ce les fonctionnaires de la prison qui peuvent se plaindre de la qualité de la farine qu'on leur fournit, si elle n'est pas conforme à la marque?

M. FOWLER : Certes non, car ces fonctionnaires perdraient leur emploi.

M. BENNETT : Indubitablement.

M. J. D. REID : Le forçat, lui, ne perdrait pas son emploi.

M. BENNETT : Je l'affirme donc, ce compte est falsifié. Il est facile de prouver qu'on escroque au pays certaines sommes